

Livret
d'accueil
Année scolaire
2018-2019

Ecole Elémentaire
Zimmersheim



Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école élémentaire en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

La maîtrise de la langue française et des premiers éléments de mathématiques sont les objectifs prioritaires de l'école élémentaire pour permettre aux élèves d'accéder aux outils fondamentaux de la connaissance.

Dès le CP, les élèves découvrent l'apprentissage d'une langue vivante (étrangère ou régionale). Au cycle 2 (CP-CE1-CE2), le programme prévoit des enseignements pour questionner le monde, des enseignements artistiques (arts plastiques et éducation musicale), une éducation physique et sportive et un enseignement moral et civique.

Au cycle 3 (CM1-CM2-6ème), les élèves consolident leurs apprentissages dans ces domaines, découvrent les sciences et la technologie, l'histoire et la géographie, l'histoire des arts.

L'école prend en compte **la pluralité et la diversité des aptitudes de chaque élève**. À côté du raisonnement et de la réflexion intellectuelle, le sens de l'observation, le goût de l'expérimentation, la sensibilité, les capacités motrices et l'imagination créatrice sont développées.

Toutes les absences doivent être signalées (à l'école et au périscolaire directement si votre enfant le fréquente). Vous pouvez contacter l'école au 03 89 54 15 00 ou adresser un mail à l'adresse suivante : ce.0680983z@ac-strasbourg.fr.

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. **L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.** Le règlement est affiché dans le panneau d'affichage et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école, une version abrégée de celui-ci vous sera transmise, nous vous demanderons de retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.

Une **participation au fonctionnement et aux sorties** est demandée en début d'année aux parents. Avec cet argent, l'école finance les sorties, ainsi que l'achat de fichiers de travail pour les enfants qu'ils ramèneront chez eux à la fin de l'année. L'école fournit également tous les cahiers.

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

La directrice

Mme Lambert Emmanuelle

Les enseignants

Classe Maternelle-CP : Mme Meyer Marie-Laure (lundis et mardis)
et Mme Pietroniro Mégane (jeudis et vendredis)

Classe élémentaire : Mme Lambert Emmanuelle

L'atsem (agents territoriaux spécialisés en école maternelle)

Madame Kapp Véronique

Le Rased (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté)

Tel : 03 89 54 18 66

La psychologue scolaire

Madame Graizely-Steck Judith

**Tous les adultes de l'école ont comme priorité le
bien-être des enfants.**



LA VIE DE L'ÉCOLE

Notre école comprend 2 classes monolingues regroupant des enfants d'âges différents allant de la petite section jusqu'au CM2 :

- L'organisation des classes : (sous réserve de modifications à la rentrée)

Classe 1 : petite, moyenne et grande sections + CP

Classe 2 : CE1 – CE2 – CM1 - CM2

- Horaires

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.

Dans le cas où, à titre exceptionnel, vous deviez emmener ou rechercher votre enfant en dehors des horaires de l'école (pour un rendez-vous médical par exemple), merci de prévenir l'école auparavant. En fonction de l'horaire et des activités prévues, nous définirons avec vous les modalités (lieu, décharge à signer...).

Les portes de l'école sont ouvertes :

- Le matin **de 7h50 à 8h15 pour les maternelles, de 7h50 à 8h pour les élémentaires**
- L'après-midi de **13h20 à 13h30**

Pour les sorties :

Le matin à **11h30**

L'après-midi à **16h**

- **Sécurité des enfants et responsabilité des parents**

En début d'année les parents remplissent ***une fiche de renseignements*** et ***une fiche d'urgence*** où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

- **Équilibre alimentaire et collation du matin**

Conformément aux recommandations de l'AFSSA et de l'ARS, il n'y a ***plus de collation matinale systématique*** avant la récréation de 10h. Le goûter du matin n'aura lieu que dans le cadre de certaines activités (atelier cuisine, semaine du goût...) ou pour fêter un anniversaire.

Pour l'***anniversaire*** de votre enfant, vous pourrez apporter un gâteau qu'il partagera avec tous ses camarades de classe. (Pour des raisons pratiques, pas de gâteaux à la crème, de fondants, de mi-cuits...).

Il est cependant essentiel que votre enfant prenne ***un vrai petit-déjeuner*** le matin avant de venir à l'école, afin d'avoir l'énergie nécessaire tout au long de la matinée.

- **Information des parents**

Les enseignants ont mis en place un ***cahier de liaison***. Dans ce cahier, figurent **toutes les informations** essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...) : ***merci de les lire, les signer, y répondre*** le cas échéant et de ***rapporter le cahier de liaison dès le lendemain matin***. De même prenez l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (dans les panneaux d'affichage et à l'entrée des classes). En début d'année scolaire, ***une réunion d'information*** est organisée dans chaque classe.

Pour rencontrer les enseignants, vous pouvez prendre rendez-vous avec eux, soit oralement, soit en utilisant le cahier de liaison.

- **Santé et bien-être des enfants**

Les enfants doivent ***être en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi)***. Les

enfants malades (fièvre, diarrhée, maladie contagieuse...) ne peuvent pas être acceptés à l'école. Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice.

Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école, sauf protocole mis en place pour une maladie chronique.

Nous demandons également aux parents de nous signaler la ***présence de poux*** sur les têtes de vos enfants, afin d'en informer les autres parents et d'éradiquer ces petites bêtes.

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cours de récréation et en salle de gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage...) il est important de ***les habiller de façon pratique*** (évités tongs, mules etc....). Pour des raisons de sécurité, ***les écharpes longues sont interdites***, et les écharpes tubulaires fortement recommandées.

- **Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves**

Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir 2 parents titulaires (et 2 parents suppléants) représentant les autres. Leurs noms sont affichés dans les panneaux d'affichage. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les représentants de parents élus.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis et propositions sur la vie de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur, et au maire, un autre vous est distribué.

Vous pouvez également consulter le ***site de la mairie de Zimmersheim***, dans l'onglet « Vivre à Zimmersheim » pour consulter certains documents (liste de fournitures, horaires de rentrée, parents d'élèves) mais aussi pour découvrir ce qu'on fait à l'école de Zimmersheim !

LE PÉRISCOLAIRE « LES CROCS »

La responsable

Mme Rouvre Julie

Les animatrices sont au nombre de 2.

L'agent de service

Mme Mehalli Edith

Le fournisseur de repas

L'Alsacienne de Restauration

Numéro de téléphone : 03.89.45.52.87

Adresse mail : julie.rouvre@mulhouse-alsace.fr

Les inscriptions pour le périscolaire se font auprès de la responsable du périscolaire.

Pour tout ajout ou annulation de repas, merci d'appeler le périscolaire **avant 8h15 le jour-même** (en cas d'annulation tardive, le repas sera facturé).

Le périscolaire prend en charge les élèves hors temps scolaire, à savoir, de 11h30 à 13h20 et de 16h à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Il n'y a pas de périscolaire le mercredi et pendant les vacances scolaires.

VACANCES SCOLAIRES 2018/2019

(sous réserve de modifications)

	Calendrier officiel
Pré-rentrée des enseignants	vendredi 31 août 2018
Retrénée des élève	lundi 3 septembre 2018
Toussaint	Fin des cours : vendredi 19 octobre 2018 Retrénée des cours : lundi 5 novembre 2018
Noël	Fin des cours : vendredi 21 décembre 2018 Retrénée des cours : lundi 7 janvier 2019
Hiver	Fin des cours : vendredi 8 février 2019 Retrénée des cours : lundi 25 février 2019
Printemps	Fin des cours : vendredi 5 avril 2019 Retrénée des cours : mardi 23 avril 2019
Vacances d'été	Fin des cours : vendredi 5 juillet 2019



L'équipe pédagogique vous souhaite à tous une très bonne année scolaire dans notre école !!